



PLUi CHAUTAGNE

NOTICE EAU POTABLE

SOMMAIRE :

1	Organisation territoriale.....	2
2	Les modes d'exploitation.....	2
3	Qualité de l'eau distribuée.....	2
4	Etat des autorisations de prélèvement et Périmètres de protection	3
5	Méthode de calcul du Bilan Besoin/Ressource.....	4
6	Les ressources par Unités de distribution.....	4
6.1	Territoire Chautagne Est	4
6.2	Territoire Chautagne Ouest.....	5
6.3	Forage de Serrières en Chautagne	6
7	Les besoins en eau à l'horizon 2032	6
7.1	Population actuelle et future	6
7.2	Volume de pointe Actuelle et Future	7
7.2.1	SECTEUR EST.....	7
7.2.2	SECTEUR OUEST	8
8	Bilans Ressource / Besoin :	11
8.1	Bilan Besoin / Ressource actuel.....	11
8.2	Bilan Besoin / Ressource 2032	12
9	Travaux d'interconnexion :	13
10	Récapitulatif dépenses d'investissements :.....	16
11	ANNEXES :.....	17
11.1	Annexe 1 : Délibération Lancement procédure administrative périmètres de protection de Chindrieux.....	17
11.2	Annexe 2 : Calendrier Volume max et fuite nocturne	18

1 Organisation territoriale

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Eau Potable de la Chautagne est sous maîtrise d'ouvrage Grand Lac.

Le Syndicat Mixte du Rigolet, dont la commune de Chindrieux faisait partie, a été dissout le 31 décembre 2017 au profit de Grand Lac.

Ce syndicat assurait la production d'eau à partir de la source du Rigolet pour les communes suivantes :

- Chindrieux
- Entrelacs-Cessens,
- Entrelacs-St Germain La Chambotte,
- Massingy (Rumilly Terre de Savoie)
- La Biolle.

Un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur ce territoire en 2012 (sauf Chanaz en 2006).

2 Les modes d'exploitation

Trois communes sont en Délégation de Service Public avec Véolia :

- Vions, fin de contrat 31 octobre 2031,
- St Pierre de Curtille, fin de contrat 30 juin 2022, prolongé par avenant jusqu'au 31 octobre 2022.
- Chindrieux, fin de contrat 28 février 2022, prolongé par avenant jusqu'au 31 octobre 2022.

Pour les 5 autres communes, Motz, Serrières en Chautagne, Ruffieux, Conjux et Chanaz, une prestation de service avec la SAUR a été mise en place au 1^{er} mai 2018 et ce jusqu'au 31 décembre 2022 pour l'entretien et la réparation des réseaux et des ouvrages.

3 Qualité de l'eau distribuée

Une synthèse des prélèvements effectués dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire est présentée par commune. Les informations proviennent des infofactures de 2020 transmises par l'Agence Régionale de la Santé à destination des abonnés de Grand Lac.

Les infofactures de 2020 sont en ligne sur le site national :

[La qualité de l'eau dans votre commune \(infofactures\) \(atlasante.fr\)](https://atlasante.fr)

COMMUNES	CONFORMITE BACTERIOLOGIQUE	NB DE NON CONFORMITE / NB DE PRELEVEMENTS
MOTZ	100 %	0/6
SERRIERES	92 %	2/24
RUFFIEUX	100 %	0/14
CHINDRIEUX	82 %	4/22

CHANAZ	100 %	0/8
VIONS	100 %	0/6
CONJUX	100 %	0/8
ST PIERRE DE CURTILLE	100 %	0/4

Les résultats observés pour l'année 2020 révèlent une eau distribuée de bonne qualité avec un taux de conformité à 100 % pour l'ensemble des communes exceptés Serrières en Chautagne et Chindrieux.

Les non-conformités sur Serrières correspondent à une présence de coliformes (référence de qualité).

Pour Chindrieux, l'eau est désinfectée depuis 2021 avec la mise en place d'une javellisation au réservoir d'Expilly le Haut.

4 Etat des autorisations de prélèvement et Périmètres de protection

COMMUNES	Date de signature des arrêtés préfectoraux	Périmètres de protection immédiate clos
MOTZ Puit des Iles Source de Clarafond	8 déc 2000 11 oct 2001	oui oui
SERRIERES Venaize, Vovray, Clarafond	18 nov 2004	oui
RUFFIEUX Lachat et Montagnet	16 mars 1999	oui
CHINDRIEUX Rigolet Expilly le Haut Chevigneux le Bas Chevigneux le haut	Pas de DUP pour tous les captages	oui pour le Rigolet
CHANAZ et VIONS Puit de Gravier	25 mai 1993	oui
CONJUX et ST PIERRE DE CURTILLE Puit de Conjux	4 août 2015	oui

La régularisation administrative des points d'eau de Chindrieux est lancée.

L'exécutif de Grand Lac a délibéré le 25 mai 2021 pour démarrer la procédure administrative des

4 captages de Chindrieux.

Un courrier en date du 18 août 2021 demande à l'ARS la désignation d'un hydrogéologue agréé.

5 Méthode de calcul du Bilan Besoin/Ressource

Compte tenu du découpage géographique des réseaux et des différents modes de ressources des communes, le bilan besoin/ressource est calculé sur 2 secteurs regroupant :

- L'Unité de Distribution Chautagne Est : Motz, Serrières en Chautagne, Ruffieux et Chindrieux
- L'Unité de Distribution Chautagne Ouest : Vions, Chanaz, Conjux et Saint-Pierre de Curtille.

Les données issues des schémas directeurs d'alimentation en eau potable et notamment des étiages historiques recensés dans ces études sont prises en compte.

Les valeurs des étiages et des pointes de consommation sont mises à jour avec les données exploitées par Grand Lac ou ses prestataires de 2018 à 2021.

6 Les ressources par Unités de distribution

6.1 Territoire Chautagne Est

Les ressources alimentant cette partie de la Chautagne sont principalement des sources gravitaires issues des infiltrations de l'eau dans les calcaires du massif du Clergeon.

La source du Rigolet est utilisée par la commune de Chindrieux et par une partie de l'Albanais Savoyard.

La répartition de la ressource du Rigolet en étiage (10 l/s) se fait comme suit :

Chindrieux : 4.5 l/s

Massingy (Pringy + Marigny) : 0.5 l/s

Cessens + St Germain la Chambotte : 5 l/s

Unité de Distribution (UDI)	Communes	RESSOURCE	Volume autorisé par DUP en m ³ /j	Etiage historique en m ³ /jour	Etiage 2018 en m ³ /j	
CHAUTAGNE EST	MOTZ	Clarafond		0		
		Puit des Iles	600			
			600	600	600	
	SERRIERES	Venaize			345	293
		Clarafond				
		Chevigny			260	
		Vovray			40	
			0	645	593	
	RUFFIEUX	Montagnet			39,1	24
		Lachat Bas			288	155
			0	327	179	
	CHINDRIEUX	Expilly Haut			36	48
		Chevigneux Haut			130	139

	Chevigneux Bas		39	41
	Rigolet	720	389	389
		720	594	617
TOTAL Chautagne Est m³/j			2018⁽¹⁾	

(1) Somme des cases rouges

Puit des Iles à Motz :

A noter que la DUP du Puit des Iles autorise un débit de prélèvement « de 30 m³/h et 300 m³/j », la rédaction de l'arrêté datant de 2000 correspond aux besoins de la commune avec un puit utilisé à l'époque en ressource de secours.

Après avis d'un hydrogéologue agréé, l'Agence Régionale de la Santé informe Grand Lac que les périmètres ne sont pas affectés par cette augmentation de pompage à 600 m³/j, donc l'arrêté préfectoral actuel reste valable pour le volet code la santé publique, en conséquence seul le volet code de l'environnement est à modifier avec une procédure de révision de l'arrêté en vigueur.

Source de Montagnet à Ruffieux :

A noter que les débits des sources de Ruffieux mesurés en 2018 sont inférieurs aux étiages historiques recensés dans le schéma directeur. Ils seront pris en compte dans le bilan besoin/ressource.

Néanmoins, des investigations de terrains sur les drains et les ouvrages sont prévus en 2022 pour s'assurer qu'il n'existe pas de perte en eau sur le captage.

6.2 Territoire Chautagne Ouest

Les ressources de ce territoire représentent uniquement des nappes alluvionnaires avec des puits. Le pompage du puit de Gravier dessert les communes de Vions et Chanaz. Il est composé d'une seule pompe d'exhaure pour les 2 communes.

Le puit de Portout alimente les communes de Conjux et de Saint-Pierre de Curtille.

Les débits pris en compte dans le bilan besoin-ressource sont les débits autorisés dans les DUP. Pour la DUP de Portout, le débit autorisé est de 233 m³/j alors que les équipements peuvent remonter jusqu'à 280 m³/j. Grand Lac se rapprochera de l'ARS pour connaître les modalités de mises à jour de ces valeurs. En attendant, c'est le débit indiqué dans la DUP qui est pris en compte.

Unité de Distribution (UDI)	Communes	RESSOURCE	Volume autorisé par DUP en m ³ /j	Débit des équipements
CHAUTAGNE OUEST	CHANAZ - VIONS	Puit Gravier	1440	1440
			1440	1440
	CONJUX - ST PIERRE DE CURTILLE	Puit Portout	233	280
			233	280
TOTAL Chautagne Ouest			1673	1720

6.3 Forage de Serrières en Chautagne

En 2003, le Département de la Savoie a mis en évidence les capacités hydrauliques de la nappe du Rhône en réalisant un forage sur la commune de Serrières en Chautagne. Les pompages d'essais et les études réalisés par la suite ont permis d'identifier cette ressource comme stratégique pour le territoire à une échelle qui dépasse l'Agglomération de Grand Lac car elle pourrait bénéficier aux Départements de l'Ain et de la Haute Savoie. Ce point d'eau est identifié dans le SDAGE comme ressource stratégique.

Le débit d'exploitation envisagé est de 1 000 m³/h soit 20 000 m³/j.

A noter que cette ressource permettra, sous réserve de réalisation d'importantes infrastructures, de réduire le niveau de dépendance de l'Albanais savoyard à la Communauté de communes Rumilly Terre de Savoie et pourrait également sécuriser la ressource en eau de Rumilly à Annecy.

A ce stade, le forage n'est pas exploité, aucun raccordement n'existe avec les communes de Chautagne. Grand Lac poursuit la démarche de définition des périmètres de protection initiée par le Syndicat du Rigolet, maître d'ouvrage des études avant la fusion.

7 Les besoins en eau à l'horizon 2032

7.1 Population actuelle et future

La population estimée en 2032 est calculée en appliquant le taux de croissance projeté par commune.

		Population estimée 2020 *	Croissance projetée 2020- 2032 *	Population estimée 2032 *
CHAUTAGNE EST	MOTZ	469	1,20%	541
	SERRIERES	1304	1,85%	1624
	RUFFIEUX	875	1,45%	1040
	CHINDRIEUX	1445	2,10%	1854
	Total	4093		5059

CHAUTAGNE OUEST	VIONS	417	1,70%	511
	CHANAZ	510	1,60%	617
	CONJUX	208	1,60%	252
	ST PIERRE DE CURTILLE	523	1,40%	618
	Total	1658		1998

TOTAL 5751

7057

*= Informations transmises par le service Urbanisme de Grand Lac

7.2 Volume de pointe Actuelle et Future

7.2.1 SECTEUR EST

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Production de pointe 2018 à 2021 relevée en m3/j	Volume de fuite nocturne le jour de la pointe prise en compte en m3/j	Pointe de consommation 2018 à 2021 hors fuite en m3/j	Linéaire de réseau hors branchement	ILP actuel	Taux de croissance projetée 2020-2032	Pointe de consommation 2032 hors fuite en m3/j	Objectif ILP	Volume nocturne de fuite autorisé avec objectif volume de perte	Production de pointe estimée 2032 en m3/j
CHAUTAGNE EST	MOTZ	227	57	169	16,07	3,6	1,20%	195	3	48	244
	SERRIERES	429	231	198	24,06	9,6	1,85%	247	5	120	367
	RUFFIEUX	255	26	229	17,92	1,5	1,45%	272	2,5	45	317
	CHINDRIEUX	515	222	293	25,61	8,7	2,10%	376	5	128	504
	Total	1426	537	889	84				1090		341

7.2.2 SECTEUR OUEST

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
		Production de pointe 2018 à 2021 relevée en m3/j	Volume de fuite nocturne le jour de la pointe prise en compte en m3/j	Pointe de consommation 2018 à 2021 hors fuite en m3/j	Linéaire de réseau hors branchement	ILP actuel	Taux de croissance projetée 2020-2032	Pointe de consommation 2032 hors fuite en m3/j	Objectif ILP	Volume nocturne de fuite autorisé avec objectif volume de perte	Production de pointe estimée 2032 en m3/j
CHAUTAGNE OUEST	VIONS	125	37	88	8,25	4,5	1,70%	107	3	25	132
	CHANAZ	420	338	82	16,81	20,1	1,60%	99	6	101	200
	CONJUX	144	24	120	7,90	3,0	1,60%	145	3	24	169
	ST PIERRE DE CURTILLE	175	29	146	9,80	2,9	1,40%	173	3	29	202
	Total	864	429	435	43			524		179	703

Colonne 1 : Production de pointe :

Les exploitants ont transmis les volumes de production journaliers de pointe de 2018 à 2021 qui correspondent aux volumes de sortie des réservoirs.

Ces pointes observées apparaissent principalement sur des gros week-ends estivaux.

Sont écartées : les consommations anormales des remplissages des réservoirs, les périodes de fuites avant réparations, les tirages sur les poteaux incendie...

Le détail des volumes par commune avec la date correspondante est joint en annexe 2.

Bassins et Fontaines de Serrières :

A noter pour la commune de Serrières en Chautagne, lors des pointes de production observées, les 14 bassins communaux étaient en service. Ces volumes connus, identifiés et maîtrisés sont soustraits de ces consommations pour ne pas fausser le calcul du bilan besoin/ressource.

Colonne 2 : Volume de fuite nocturne

A noter : Le rendement n'a pas été choisi comme indicateur de fuite dans cette note car les différents exploitants n'ont pas la même approche de calcul. Depuis 2020 une méthode de calcul uniformisée permet d'avoir un point zéro afin de suivre l'évolution de cet indicateur.

Pour calculer ce rendement, rentrent en compte les volumes consommés par les abonnés. Ce volume est issu de la base de facturation de Grand Lac. La compétence étant transférée depuis 1^{er} janvier 2018, cette donnée reste à consolider dans les années à venir pour améliorer la connaissance des volumes consommés (comptage des consommations des bâtiments communaux, des espaces verts...).

L'indicateur utilisé dans cette note pour traduire le niveau de fuite est le volume nocturne observé à partir de la supervision des exploitants.

Les volumes produits aux réservoirs prennent en compte les fuites du réseau, il est nécessaire de les identifier pour les soustraire des volumes de production et ainsi définir le volume consommé par les usagers.

Le détail de ces volumes avec la date correspondante est joint en annexe 2.

Les volumes de fuites nocturnes correspondent au jour de la production de pointe aux réservoirs.

Pour Serrières en Chautagne, le volume des bassins est soustrait des volumes nocturnes observés.

Colonne 3 : Pointe de consommation

Sur les volumes de pointe de production observés, on soustrait les volumes nocturnes (fuites observées) afin d'obtenir uniquement les besoins de pointe consommés par les usagers (hors fuite).

$$(3) = (1) - (2)$$

Colonne 4 et 5 : Linéaire de réseau et Indice Linéaire de Perte

Ces informations permettent de traduire le niveau de fuite en Indice Linéaire de perte pour faire le lien avec un référentiel national.

L'ensemble des communes de Chautagne ont un indice Linéaire de Consommation situé entre 10 et 30 m³/j/km, elles sont classées en « intermédiaire ou semi-urbain », exceptée Chanaz qui a un linéaire de réseau plus important que les autres communes, classée en « rural ».

Pour rappel, l'ILC se calcule en faisant le ratio entre les consommations de l'ensemble des usagers (y compris les bassins pour Serrières) et le linéaire de réseaux hors branchement.

L'Indice Linéaire de Perte est « bon » si l'ILC est inférieur à 3 m³/j/km et « acceptable » s'il est inférieur à 5 m³/j/km.

Type de réseau	Rural	Intermédiaire ou semi-urbain	Urbain	
ILC (m3/j/km)	<10	<30	>30	
ILP (m3/j/km)	Bon	<1,5	<3	<7
	Acceptable	<2,5	<5	<10
	Médiocre	<4	<8	<15
	Mauvais	>4	>8	>15

$$(5) = (3) / (4)$$

Colonne 6 : Croissance projetée

Correspond aux données du paragraphe 7.1

Colonne 7 : Pointe de consommation de pointe hors fuite projetée en 2032

Le besoin de pointe 2032, correspondant à l'évolution de population, est calculé en appliquant le taux de croissance estimé de chaque commune au volume de pointe journalier consommé et constaté de 2018 à 2021 sur chaque unité de distribution hors fuites. Ce qui implique les hypothèses suivantes :

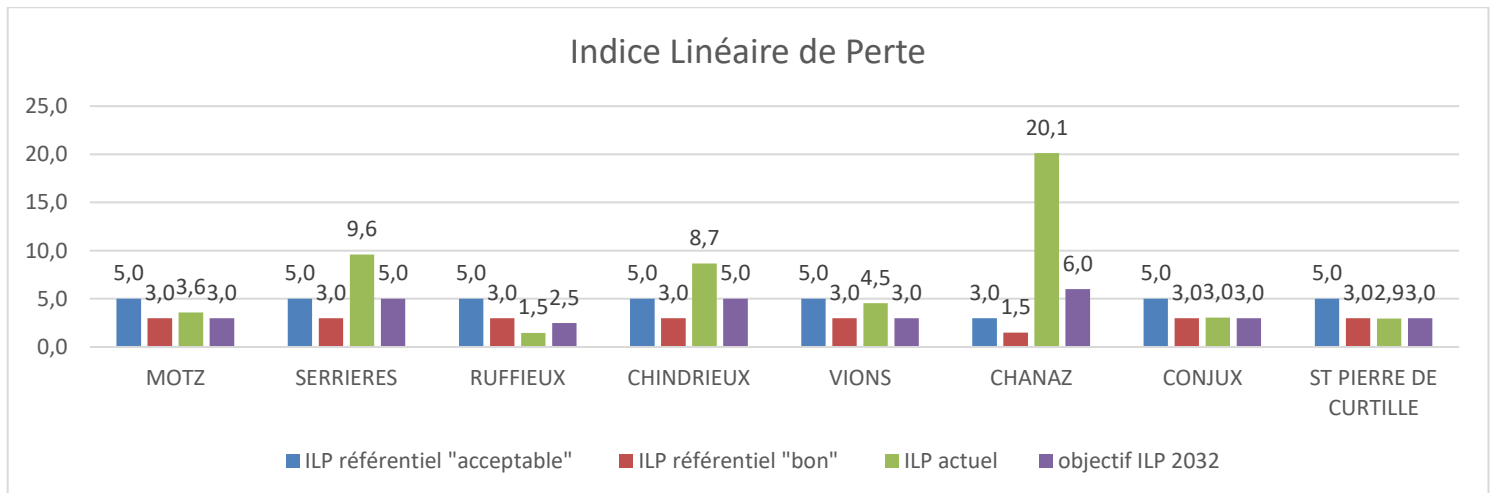
- Les besoins de consommation domestiques, industriels et agricoles évoluent de la même façon,
- Le ratio de consommation par habitant est constant entre 2018 et 2032.

$$(7) = (3) \times (6)$$

Colonne 8 : Objectif 2032 de l'ILP

Les objectifs de réduction des fuites sont alignés à minima sur l'ILP « acceptable » du référentiel national.

Pour Chanaz : Par précaution, l'objectif d'ILP est supérieur au référentiel, il reste réaliste et prudent.



Colonne 9 : Objectif volume nocturne (fuite) avec objectif ILP

Les volumes nocturnes sont calculés à partir de l'ILP fixé précédemment.

$$(9) = (8) \times (4)$$

Colonne 10 : Pointe de consommation future

Pour obtenir les besoins futurs, on reconstitue les volumes de production de pointe en ajoutant un

volume de fuite « prudent et réaliste » avec comme référence l'ILP (indice linéaire de Perte).

$$(10) = (7) + (9)$$

8 Bilans Ressource / Besoin :

Le bilan besoin/ressource 2032 est la comparaison entre le besoin de pointe projeté et les ressources à l'étiage.

Nous avons utilisé, dans le tableau suivant, un code couleur permettant de visualiser l'état du bilan besoin / ressource pour chaque configuration.

Ce code couleur permet de savoir si le bilan calculé est considéré comme :

VERT : excédentaire : si les besoins sont inférieurs à 80% de la ressource mobilisable,

ORANGE : équilibré : si les besoins sont compris entre 80 et 90% de la ressource mobilisable (des solutions d'améliorations doivent être étudiées),

ROSE : limité : si les besoins sont supérieurs à 90% de la ressource mobilisable (des solutions d'améliorations doivent être engagées),

ROUGE : déficitaire : si les besoins sont égaux ou supérieurs à la ressource mobilisable.

8.1 Bilan Besoin / Ressource actuel

UDI	Communes	Ressources propres en m ³ /jour	Besoins de pointe 2018-2021	Bilan en m3/j		
EST	MOTZ	600	227	373	Excédentaire	38%
	SERRIERES	645	429	216	Excédentaire	67%
	RUFFIEUX	179	255	-76	Déficitaire	142%
	CHINDRIEUX	594	515	79	Excédentaire	87%
BILAN RESSOURCES / BESOINS		2 018	1 426	592	Excédentaire	71%

A ce jour, les communes du secteur EST ne sont pas maillées entre elles. Chaque commune possède ses propres ressources.

Remarques : Le bilan besoin ressource actuel de Ruffieux est déficitaire.

Les données des sources relevées en 2018 par l'exploitant sont à consolider car les débits ont diminué de moitié par rapport aux débits d'étiage connus. La mesure est prise à l'arrivée des réservoirs. Cette baisse étant très conséquente, une vérification de l'état des drains du champ captant et des conduites à l'amont des réservoirs s'impose afin de s'assurer d'aucune perte d'eau entre les captages et les réservoirs.

UDI	Communes	Ressources propres en m ³ /jour	Besoins de pointe 2018-2021	Bilan en m3/j		
OUEST	CHANAZ	1 440	420	689	Excédentaire	59%
	VIONS		125			
	VEG Chanaz vers Lucey		10			
	TOTAL CHANAZ - VIONS	1 440	555			
	CONJUX	233	144			
	ST PIERRE		175			
	VEG St Pierre vers Ontex		110			
	TOTAL CONJUX - ST PIERRE	233	429			
BILAN RESSOURCES / BESOINS		1 673	984			

Un maillage existe au sommet des communes de Chanaz et St Pierre de Curtille qui n'a jamais été utilisé par les délégataires coté Saint-Pierre et Conjux pour éviter des achats d'eau entre eux. Grand Lac a remis en service cette connexion en 2020 qui n'a nécessité aucun investissement, juste une désinfection, permettant ainsi d'améliorer les temps de séjour et diminuer le dosage de chlore sur une partie de la commune de St Pierre de Curtille.

Grâce à cette connexion, le bilan peut être globalisé au niveau des 4 communes. Il est excédentaire.

8.2 Bilan Besoin / Ressource 2032

UDI	Communes	Ressources propres 2032 en m ³ /jour	Besoins de pointe futures 2032 en m ³ /jour	Bilan en m3/j		
EST	MOTZ	600	244	356	Excédentaire	41%
	SERRIERES	645	367	278	Excédentaire	57%
	RUFFIEUX	179	317	-138	Déficitaire	177%
	CHINDRIEUX	594	504	90	Excédentaire	85%
BILAN RESSOURCES / BESOINS		2 018	1 432	586	Excédentaire	71%

Le bilan coté EST est excédentaire à condition de mailler l'ensemble des communes afin de répartir l'excédent de ressource du Nord vers le Sud.

Malgré l'augmentation de l'urbanisation, les besoins futurs sont légèrement supérieurs aux besoins actuels, ils sont compensés par la réduction des fuites à réaliser sur le réseau d'eau.

UDI	Communes	Ressources propres 2032 en m ³ /jour	Besoins de pointe futures 2032 en m ³ /jour	Bilan en m3/j		
OUEST	CHANAZ	1 440	132	861	Excédentaire	49%
	VIONS		200			
	VEG Chanaz vers Lucey		10			
	TOTAL CHANAZ - VIONS	1 440	332			
	CONJUX	233	169			
	ST PIERRE		202			
	VEG St Pierre vers Ontex		110			
	TOTAL CONJUX - ST PIERRE	233	481			
BILAN RESSOURCES / BESOINS		1 673	813			

Le bilan futur global de ce secteur reste excédentaire. Comme le secteur EST, l'amélioration des rendements permet de couvrir l'évolution de population projetée.

La Chautagne est riche en eau au Nord avec ses ressources et ses nappes alluvionnaires. Les évolutions d'urbanisation, plus importantes au Sud, seront possibles grâce à des connexions à réaliser à court terme afin de répartir la ressource existante excédentaire. Cette solution ne tient pas compte du forage de Serrières avec son énorme potentiel.

9 Travaux d'interconnexion :

2022 : Etudes

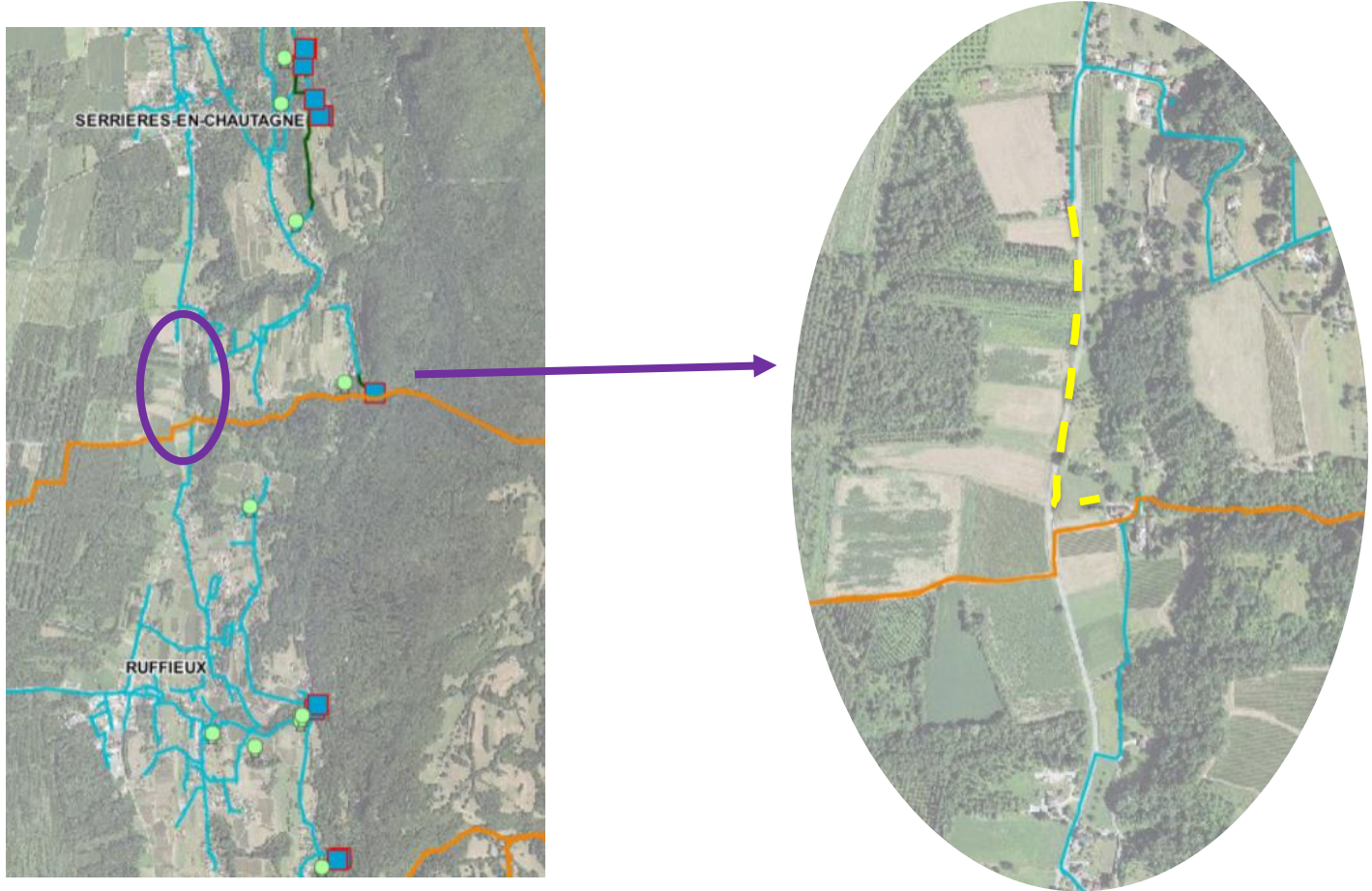
Les études sont menées en 2022 pour confirmer les travaux d'interconnexion nécessaires pour pallier le bilan déficitaire futur des communes de Ruffieux et Chindrieux. La priorité reste la connexion entre Serrières et Ruffieux afin d'équilibrer rapidement le bilan actuel de Ruffieux.

Les études concernent :

- Diagnostic des captages, réservoirs et des adductions de Ruffieux
- Modélisation hydraulique :
 - Validation des tracés
 - Gestion des pressions
 - Modification des fonctionnements des réservoirs (Motz)
- Avant-Projet des connexions de Motz à Serrières

2023 : Liaison Serrières – Ruffieux

610 ml de fonte en diamètre 100 mm sont à poser sur la Départementale entre les hameaux de Contamine au Nord et Mécora au Sud.



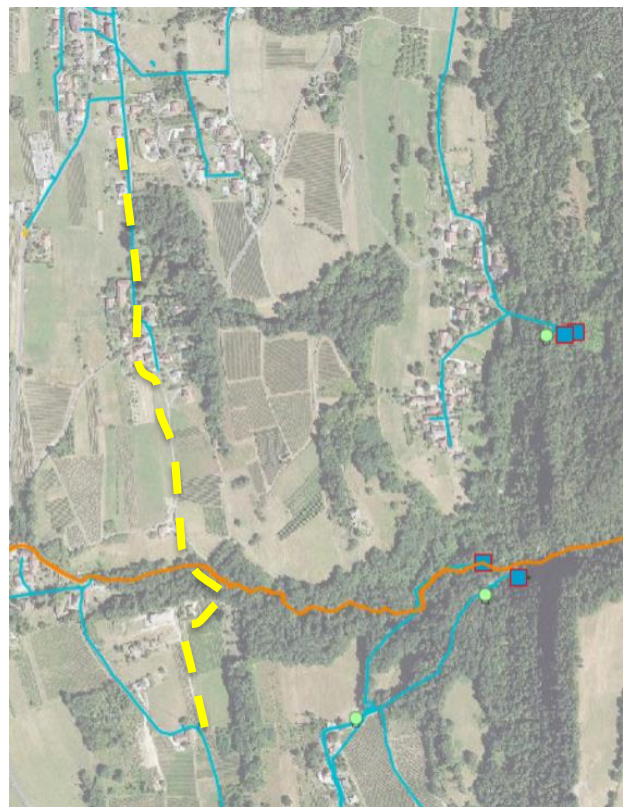
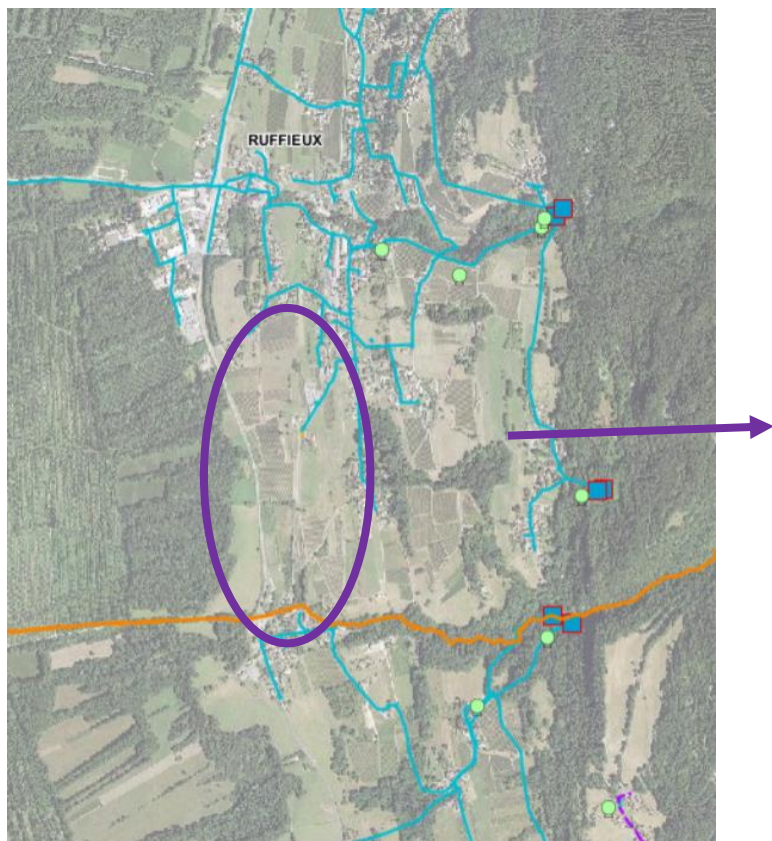
Le montant des travaux estimé à 240 000 € HT.

Considérant que ces travaux ne peuvent se réaliser avant 2023, Grand Lac souhaite préciser qu'en cas de manque d'eau ou en période d'étiage des ressources de Ruffieux, soit à l'automne 2022, l'approvisionnement de la population actuelle pourra être assuré avec des solutions provisoires utilisées en cas de gestion de crise (par exemple : pose de tuyau en aérien).

Cette solution provisoire pourra couvrir les besoins supplémentaires liés à des nouvelles constructions prévues en 2022 et 2023.

2024 : Liaison Ruffieux - Chindrieux

Afin de poursuivre la répartition des ressources du Nord vers le Sud, une connexion de 1270 ml de fonte en diamètre 100 mm est à prévoir entre les hameaux de Chessine au Nord et Chevigneux au Sud.

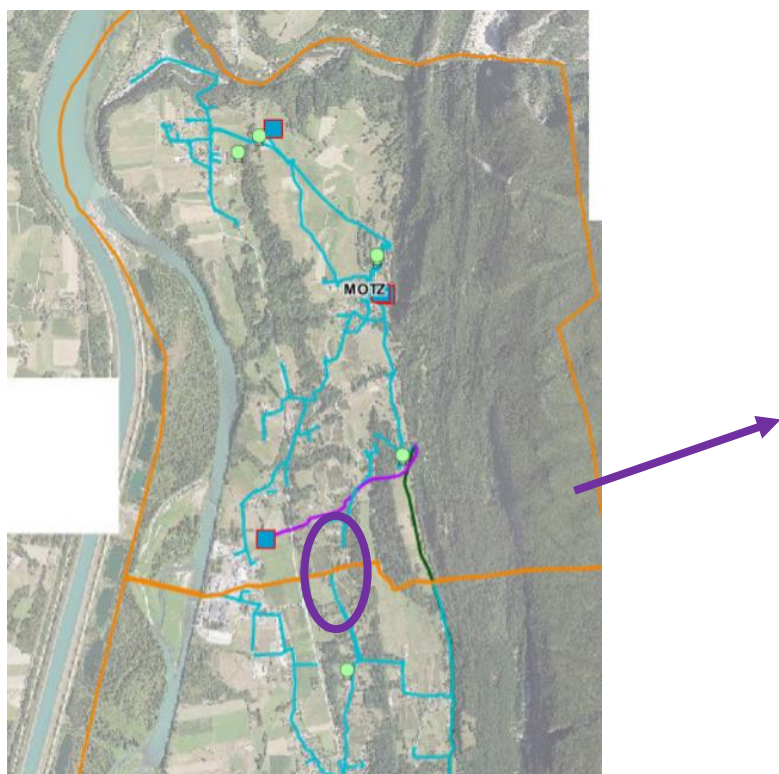


Le montant des travaux estimé à 400 000 € HT.

2025 : Liaison Motz – Serrières

Par opportunité de coordination de travaux avec les réseaux secs, 600 ml de fonte ont déjà été posés en 2020 pour un montant de 170 000 € HT.

Il reste à réaliser 200 ml avec la pose d'une chambre de vannes pour un montant de 100 000 € HT.



10 Récapitulatif dépenses d'investissements :

Travaux	Année de réalisation	Montant en € HT
Etudes et modélisation hydraulique	2022	40 000 €
Liaison Serrières - Ruffieux	2023	240 000 €
Liaison Ruffieux - Chindrieux	2024	400 000 €
Liaison Motz - Serrières	2020 2025	170 000 € 100 000 €
TOTAL		950 000 €

Ces dépenses sont déjà inscrites dans la liste des investissements futurs, prise en compte pour définir la tarification de l'eau et sa projection jusqu'en 2032. La prospective financière a été validée par les élus de Grand Lac en 2020.

Néanmoins, une délibération sera prise en avril 2022 afin de renforcer l'engagement financier de Grand Lac ainsi que le calendrier de réalisation.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 mai 2021 à 18h00,
au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS et en visioconférence

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Christèle ANCIAUX	Arrivée après la 5 ^{ème} délibération
2 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Lucie DAL PALU
3 AIX-LES-BAINS	T Marina FERRARI	Pouvoir de Gilles CAMUS
4 AIX-LES-BAINS	T Claudie FRAYSSE	
5 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	
6 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
7 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
8 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Philippe LAURENT
9 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
10 AIX-LES-BAINS	T Nicolas VAIRYO	
11 LA BIOLLE	T Philippe DA SILVA LOPES	
12 LA BIOLLE	T Julie NOVELLI	
13 BOURDEAU	S Michel ARDOUVIN	
14 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
15 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
16 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	
17 BRISON SAINT INNOCENT	T Marthe MASSONNAT	
18 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
19 CHINDRIEUX	T Marie-Claire BARBIER	
20 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
21 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
22 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
23 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
24 ENTRELACS	T Claire COCHET	
25 ENTRELACS	T Gaëlle GERBELOT	
26 ENTRELACS	T Jean-Marc GUIGUE	
27 ENTRELACS	T Yves GRANGE	
28 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
29 GRESY-SUR-AIX	T Colette PIGNIER	
30 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
31 MERY	T Nathalie FONTAINE	
32 MERY	T Stéphane ROULET	
33 LE MONTCEL	T Antoine HUYNH	
34 MOTZ	T Daniel CLERC	
35 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
36 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
37 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
38 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
39 SAINT OFFENGE	T Bernard GELLOZ	
40 SAINT OURS	T Louis ALLARD	
41 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
42 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
43 TRESSERVE	T Annie MOULIN	
44 TRESSERVE	T Christian ROUSSEL	
45 TREVIGNIN	T Gérard GONTHIER	
46 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
47 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
48 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	
49 VOGLANS	T Martine BERNON	
50 VOGLANS	T Yves MERCIER	

25 communes présentes

Présents en visio-conférence (non votants) :

AIX-LES-BAINS	T Jean-Marie MANZATO
AIX-LES-BAINS	T Jean-Marc VIAL
AIX-LES-BAINS	T Gilles CAMUS
PUGNY CHATENOD	T Bruno CROUZEVALLE

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX	Directeur de cabinet
Frédéric GIMOND	Directeur général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint des services
Véronique MERMOUD	Directrice du Pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 18 mai 2021, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis le 18 mai 2021 aux conseillers communautaires suppléants, et le 20 mai 2021 aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et notamment le IV de son article 6, prévoit que le quorum est atteint lorsqu'un tiers des membres sont présents. Un membre peut être porteur de deux pouvoirs. Seuls les membres présents prennent part au vote.

Le quorum est atteint avec 49 présents et 54 votants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2021

Exécutoire le : 01 JUIN 2021

Affichée le : 01 JUIN 2021

Visée le : 01 JUIN 2021

EAU POTABLE

Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la protection de 4 captages d'eau destinée à la consommation humaine

Monsieur le Président rappelle que la procédure administrative des périmètres de protection de la commune de Chindrieux doit être lancée afin de répondre aux exigences des services de l'Etat dans le cadre du PLUI de la Chautagne.

Nom des captages	Commune
Le Rigolet	Chindrieux
Expilly le Haut	
Chevigneux le Haut	
Chevigneux le Bas	

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est indispensable de régulariser et de conduire à son terme la procédure pour la protection des captages d'eau listés dans le tableau ci-dessus, procédure entreprise au titre de l'article L215-13 du code de l'environnement et L1321-2 du code de la santé publique.

Conformément à la législation en vigueur, la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est obligatoire pour réaliser les travaux, autoriser les prélèvements d'eau, acquérir par expropriation les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate si ce n'est pas possible à l'amiable, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée afin de préserver les points d'eau contre toute pollution éventuelle.

Monsieur le Président propose de confier à un prestataire privé spécialisé (bureau d'études) l'établissement des dossiers réglementaires de déclaration d'utilité publique et le suivi auprès des services instructeurs de l'Etat.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le lancement des études et prestations indispensables à l'aboutissement de l'ensemble de la procédure de DUP pour les captages listés dans le tableau ci-dessus,
- S'ENGAGE à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure de DUP pour les captages retenus pour l'alimentation en eau potable de la commune,
- S'ENGAGE à acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate,
- S'ENGAGE à obtenir les servitudes d'accès permanent aux installations : captages, réservoirs, canalisations de liaison...

Aix-les-Bains, le 25 mai 2021

Le Président,
Renald BÉRETTI



- Délégués en exercice : 68
- Présents et représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Eau potable - Lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour la protection de 4 captages d'eau destinée à la consommation humaine -

Date de transmission de l'acte : 01/06/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 01/06/2021

Numéro de l'acte : d3733 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20210525-d3733-DE

Date de décision : 25/05/2021

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement

11.2 Annexe 2 : Calendrier Volume max et fuite nocturne

Commune	Réservoir	Volume max mis en distribution	Date du max	Fuite nocturne
		m3/j		m3/j
Motz	Landernier	138	28/07/2020	19,2
	Blinthy	89	30/07/2020	38,4
	Total	227		57,6
Chindrieux	Chevigneux Haut	397	08/08/2020	143,56
	Chevigneux Bas	61	06/09/2021	30,9
	Expilly Haut	19	08/08/2020	19,3
	Expilly Bas	23	09/09/2020	12
	Rigolet	15	15/08/2020	16
	Total	515		221,76
Vions	Pompage Chanaz	125	09/07/2020	37,44
	Total	125		37,44
St Pierre de Curtille	Pompage Quinfieux	280	02/08/2020	21,6
	Total	280		21,6
Serrières	Chevignay	106	27/07/2020	67,2
	Clarafond	281	28/07/2020	189,6
	Venaize	170	13/09/2020	127,2
	Vovray	25	16/04/2019	7,2
	Total	582		391,2
Ruffieux	La Roche Haut	168	16/07/2019	0,2
	La Roche Bas	130	26/05/2020	7,2
	Lachat Haut	15	19/07/2020	0
	Montagnet	72	24/05/2019	19,2
	Total	385		26,6
Chanaz	Praille	247	23/08/2020	182,4
	Bange	220	19/07/2020	156
	Total	467		338,4
Conjux	pompage portout	357	02/08/2020	24
	Cote	50	03/08/2020	24
	Chapelle	94	03/08/2020	24
	Total	501		72
St Pierre de Curtille		105	03/07/2020	28,8
	Total	105		28,8